55+ d'Ecublens

PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Quand et pourquoi établir des directives anticipées

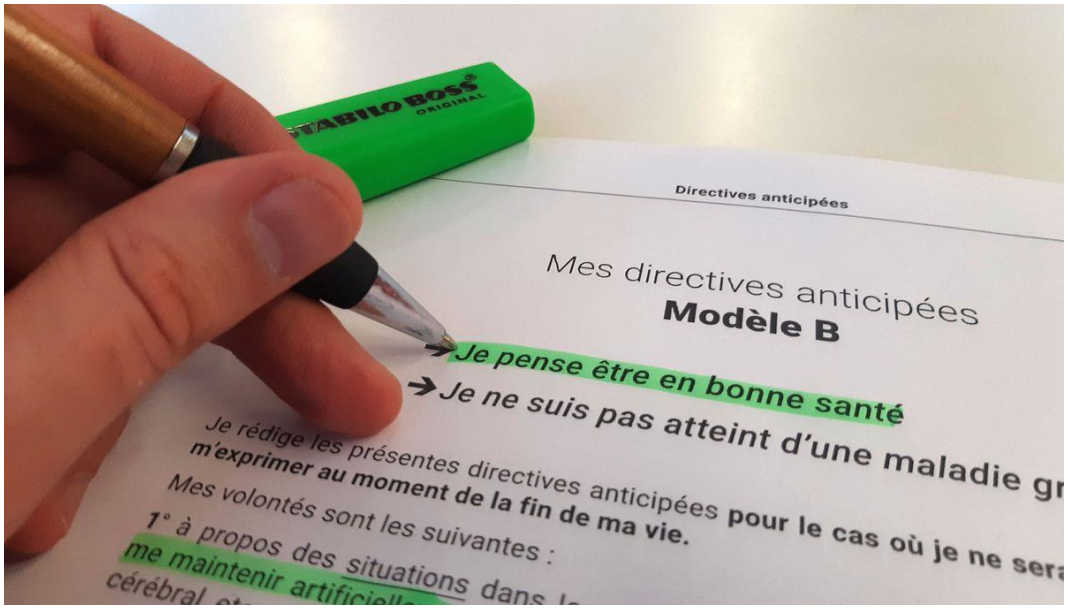

Le droit de protection de l'adulte permet à toute personne de faire part à l'avance de ses volontés en cas d'incapacité de discernement. Parmi les outils à disposition, les directives anticipées offrent la possibilité de se déterminer en matière de traitements médicaux et de nommer un représentant thérapeutique.

Dans le cadre de cette conférence, une spécialiste de Pro Senectute répondra notamment aux questions suivantes : qui est concerné par les directives anticipées ? Comment procéder concrètement pour les établir ? À qui en parler ? Que se passe-t-il si elles n'ont pas été rédigées ?

Jeudi 12 octobre 2023, 14h30

Salle Federer, 1er étage, du Centre socioculturel d'Ecublens

Entrée libre

Pas de réservation, mais nombre de places limité à 50

Par sa présence à cette conférence, chaque participant s'engage implicitement à ne pas invoquer la responsabilité des initiateurs en cas d'accident corporel ou dommages matériels.